

Avis adopté à la séance plénière du 26 février 2020

Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Le contexte mondial, marqué par une forte instabilité, nous rappelle combien notre politique de développement revêt un caractère stratégique.

Car comment les pays les plus pauvres peuvent-ils éviter ou combattre durablement les multiples crises et fractures qui les menacent ou les affectent, sans un accompagnement déterminé et efficace visant à réduire leurs vulnérabilités tout en contribuant aux enjeux de leur développement.

Le projet de loi sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer est porteur d'une nouvelle ambition pour la politique française de développement, tant en termes quantitatif que qualitatif.

On peut saluer l'engagement financier revu à la hausse, ainsi que l'organisation d'un suivi renforcé et plus transparent des actions déployées sur le terrain, ou encore l'accent mis sur la dimension partenariale avec les acteurs de la société civile tant pour concrétiser que pour évaluer la politique de développement.

Ce projet de loi permet aussi d'actualiser les priorités, notamment sectorielles, de notre politique de développement.

Sur ce point, l'avis formule des recommandations que le groupe de l'artisanat partage pleinement.

Ainsi, il nous semble essentiel, au regard de la situation démographique des pays visés, que la thématique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes soit affichée comme prioritaire, au même titre que l'éducation.

De même, il nous paraît indispensable d'accorder une attention forte à l'objectif d'égalité femmes-hommes, à la fois par un financement accru des projets dédiés à cet enjeu, mais aussi par un ciblage spécifique des filles dans le cadre des actions conduites en matière d'éducation.

L'avis rappelle également toute l'importance que revêt le soutien au développement économique et social local, et en particulier aux TPE et PME, et l'intérêt de l'accompagnement apporté à cette fin par des acteurs non-étatiques, dont les réseaux consulaires, les organisations professionnelles et les structures de microcrédit.

Le groupe de l'artisanat pense notamment aux actions menées par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, dans les pays d'Afrique francophone, autour d'approches partenariales construites avec les responsables publics locaux.

Ces démarches visent non seulement à consolider les savoirs faire techniques et à développer des compétences entrepreneuriales, mais aussi à construire des filières locales ou accroître leurs débouchés, et enfin à mettre en place des services d'appui adaptés pour soutenir les entreprises locales.

À titre d'exemple, le projet ACTIF-Gabon, formalisé en novembre dernier avec CMA France, porte de tels objectifs, tout en accordant une attention spécifique à l'insertion professionnelle des jeunes d'une part et au développement d'une nouvelle génération d'entrepreneurs au sein de laquelle les femmes sont ciblées en priorité d'autre part.

Autant de leviers susceptibles de contribuer au développement économique et social local et à la valorisation du rôle essentiel des femmes en ce domaine.

Par conséquent, le groupe de l'artisanat regrette que le développement des TPEPME locales ne figure pas parmi les thématiques prioritaires du projet de loi, alors qu'un tel axe recouvre de nombreux enjeux porteurs de développement durable pour les pays destinataires de l'Aide au développement.

En revanche, le groupe de l'artisanat partage globalement les attentes exprimées par l'avis et il l'a voté.